

Image not found or type unknown



# Accident de la route

**Fiche pratique** publié le **16/09/2011**, vu **1739 fois**, Auteur : [tondroit](#)

Selon le [droit routier](#), un accident de la route (ou accident sur la voie publique ) est un choc qui a lieu sur le [réseau routier](#) entre un engin roulant (automobile, moto, vélo, etc.) et tout autre chose ou personne et qui engendre des blessures humaines et des dégâts matériels, que ces dégâts soient occasionnés aux véhicules, à un élément de la route (chaussée, panneaux, barrières de protection, etc.) ou un élément extérieur à celle-ci (bâtiment, mobilier urbain, cabine de téléphone, arbre).

## **Que faire en cas d'accident routier ?**

Face à un [accident](#), tout automobiliste présent doit adopter une attitude adaptée à la situation. Si les secours sont déjà présents sur le lieu du sinistre vous pouvez continuer votre chemin. Dans le cas contraire vous devez impérativement suivre les consignes de la sécurité routière :

- Protéger,
- Alerter,
- Secourir.

Il est tout aussi important de se demander si votre [contrat](#) d'assurance sera une bonne bouée de secours :

De meme, il faut bien demander est ce que le contrat comprend t-il une garantie caution? Peut on avoir recours à une assistance judiciaire par le biais d'un avocat ( à savoir que l'avocat ne peut pas porter sa [robe avocat](#) dans son bureau et avec ses clients ) ...?

Image not found or type unknown

